



## VISION

Ancrer les sciences  
Éveiller les potentiels  
Transformer la société

**UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN**

---

# RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Université pour l'Éveil de Demain (unED)**

## DÉCRET ACADÉMIQUE N° 004/unED/FSS

**Portant création, organisation et fonctionnement de la Faculté des Sciences de la Santé et fixant le cadre du système de formation, d'évaluation et de délivrance du diplôme.**

---

### CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1 : Objet

Le présent décret fixe le cadre pédagogique, académique et administratif de la Faculté des Sciences de la Santé de unED, au niveau de la licence.

#### Article 2 : Mission

La FSS a pour mission de former des cadres de santé. Au terme de leurs études, ils doivent pouvoir :

- Assurer des soins et interventions respectueux de la dignité humaine
- Participer à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé
- Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires des communautés
- Intervenir dans les domaines du sport, de la réadaptation et du bien-être
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de santé publique
- Développer une approche scientifique, humaine et communautaire des soins et des services
- Prendre en charge les besoins fondamentaux des patients, des familles et des communautés dans une perspective de soins intégrés



## **VISION**

Ancrer les sciences  
Éveiller les potentiels  
Transformer la société

**UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN**

---

## **CHAPITRE II : ORGANISATION DES ÉTUDES**

### **Article 3 : Système LMD**

Un schéma de développement progressif est établi suivant le système international d'organisation des grades académiques LMD : Licence, Master et Doctorat.

### **Article 4 : Durée et volume**

La licence à la FSS est organisée sur 4 années académiques, divisées en 8 semestres à raison de 30 crédits chacun ; pour un total de 240 crédits.

### **Article 5 : Système de mesure**

Le poids académique d'un cours à unED est mesuré par un système de crédits aligné sur les standards internationaux (ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System), tout en l'adaptant aux réalités pédagogiques haïtiennes à travers une structure équivalente en crédit unED (CU).

### **Article 6 : Crédit unED**

1 ECTS est l'équivalent de 1 CU, à raison d'une charge de travail étudiant de 20 à 25 heures, incluant :

- Enseignements théoriques
- Travaux dirigés et pratiques
- Travail personnel
- Évaluations
- Activités de terrain

### **Article 7 : Validation des unités**

Chaque cours est évalué sur 100 points et la note de passage est de 60 points. Au besoin, une conversion au système de grades A-F peut être effectuée. unED est sensible à la reconnaissance internationale, la mobilité étudiante (reconnaissance des crédits à l'étranger) et la clarté académique.



## VISION

Ancrer les sciences  
Éveiller les potentiels  
Transformer la société

**UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN**

---

### **Article 8 : Modalités d'évaluation**

L'évaluation est fondée sur 4 piliers :

- Contrôle continu
- Examens semestriels
- Travaux pratiques et laboratoires
- Évaluations cliniques et rapports de stage

### **Article 9 : Capitalisation et compensation**

- Les crédits acquis sont **capitalisables**
- Des mécanismes de compensation peuvent être appliqués selon le règlement interne

## **CHAPITRE III : STRUCTURATION DE LA FORMATION**

### **Article 10 : Programmes**

La licence de la FSS poursuit 2 parcours :

1. Sciences infirmières
2. Physiothérapie et réadaptation

Présentement, seul le parcours en Sciences infirmières est ouvert.

### **Article 11 : Organisation des parcours**

Chaque parcours comprend ses propres unités d'enseignement spécialisées, ses activités pratiques, ses laboratoires, ses stages et son projet de recherche appliquée.



## VISION

Ancrer les sciences  
Éveiller les potentiels  
Transformer la société

**UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN**

---

Le parcours de Sciences infirmières comprend notamment :

- Soins infirmiers fondamentaux
- Pharmacologie
- Soins médico-chirurgicaux
- Santé communautaire
- Soins maternels et pédiatriques
- Urgences et soins intensifs
- Éthique infirmière et relation d'aide
- Gestion des services de soins

### **Article 12 : Tronc commun**

Les quatre premiers semestres constituent un tronc commun, incluant des cours de :

- Anatomie et physiologie humaines
- Biologie, microbiologie et biochimie
- Santé publique et épidémiologie
- Psychologie et développement humain
- Éthique et déontologie professionnelle
- Communication scientifique et outils numériques
- Méthodologie de recherche et statistiques
- Premiers secours et intervention communautaire

### **Article 13 : Pré-spécialisation**

Les semestres 5 et 6 sont consacrés à une orientation progressive dans un parcours choisi, incluant des enseignements fondamentaux du parcours, des travaux pratiques, des projets de terrain et un stage professionnel intermédiaire.

Pour le parcours Sciences infirmières, cette phase comprend des immersions cliniques progressives dans des structures hospitalières et communautaires agréées.



## VISION

Ancrer les sciences  
Éveiller les potentiels  
Transformer la société

**UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN**

---

### **Article 14 : Spécialisation**

Les semestres 7 et 8 sont consacrés à la spécialisation avancée.

Les études se feront par :

- Des cours approfondis
- Des laboratoires spécialisés
- Des séminaires thématiques
- Un projet de recherche appliquée
- Un stage long supervisé

### **Article 14.1 : Stage**

Les stages sont obligatoires et évalués, selon le nombre de crédits correspondants.

#### **Article 14.1.1 : Type de stages**

La formation s'étend sur quatre stages :

- Stage d'observation (année 1)
- Stage communautaire (année 2)
- Stage professionnel intermédiaire (année 3)
- Stage long supervisé (année 4)

Pour le parcours Sciences infirmières, les stages peuvent se dérouler dans :

- Hôpitaux
- Centres de santé
- Cliniques
- Institutions médico-sociales
- Programmes communautaires

#### **Article 14.1.2 : Projet d'impact**

Chaque étudiant doit réaliser un projet d'intervention, de prévention ou de recherche appliquée en lien avec son parcours et les besoins des communautés.



## **VISION**

Ancrer les sciences  
Éveiller les potentiels  
Transformer la société

**UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN**

---

### **Article 14.2 : Mémoire de fin d'études**

Chaque parcours conduit à la délivrance d'un grade académique, conditionné par le dépôt d'un mémoire et sa soutenance publique devant un jury.

### **Article 15 : Conditions d'obtention du diplôme**

Le diplôme est délivré à condition de valider les **240 crédits requis**, avec constat de stages obligatoires effectués ; validation de mémoire et soutenance.

### **Article 16 : Mentions**

Le diplôme mentionne le parcours suivi, le nombre de crédits et la mention obtenue.

## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 17 : Entrée en vigueur**

Le présent décret entre en vigueur à compter de sa date de signature.

### **Article 18 : Révision**

Le présent décret peut être révisé en fonction des évolutions académiques, des besoins nationaux ou des standards internationaux.

*Fait à Jacmel, le 23 Mai 2026*